

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 février 2024

Nombre de Conseillers : **25**

En exercice : **33**

Présents : **16**

Pouvoirs : **2**

Absents : **9**

Nombre de votants : **18**

Numéro

B2024-02-13-001

Point de l'ordre du jour
2

Objet

Entretien des itinéraires appartenant au schéma communautaire de la randonnée Inter Caux Vexin d'hiver 2023 à hiver 2025 – Lots 1&2 – Déclaration sans suite.

Date de convocation

05 février 2024

Affichage de la convocation

05 février 2024

Rapporteur

Monsieur AGUADO

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février à 18h00, se sont réunis à la Mairie de Quincampoix, sous la présidence de Monsieur Éric HERBET, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur François DELNOTT** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Membres présents :

M. NAVE Alain, M. BOUTET Jean-Jacques, M. GUTIERREZ Denis, M. CAJOT Norbert, Mme THIERRY Nathalie, M LEMETAIS Dany, M. LEGER Bruno, M. BRUNET Bernard, M POISSANT Christian, M BONHOMME Patrice, M. SAGOT Pascal, M LESELLIER Paul, M. AGUADO Anthony ; M HERBET Éric, M. CARPENTIER Jean-Pierre, M. DELNOTT François

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme DURAMÉ Delphine a donné pouvoir à M. BOUTET Jean-Jacques
M. GOSSE Emmanuel a donné pouvoir à M. CARPENTIER Jean-Pierre

Membre absents excusés :

M. VALLEE Serge, Mme FOURNEAUX Béatrice, M. PICARD Philippe, M. VINCENT Philippe, M. ALIX Dominique, M. OCTAU Nicolas, M. MOLMY Georges

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité, qui rappelle que les chemins de randonnée du territoire communautaire, divisés en deux secteurs, doivent être entretenus tous les ans via le fauchage et l'élagage de ceux-ci, et qu'un marché alloti passé en appel d'Offres Ouvert a été lancé à cette fin.

La date limite de remise des plis a été fixée au 13 Novembre 2023. Deux offres ont été déposées.

Après analyse par les services, la Commission d'Appel d'Offre, lors de sa séance du 23 Janvier 2024, n'a pas voulu attribuer le marché.

Il ressort que les prestations recherchées doivent être modifiées afin d'élargir le champ d'intervention des entreprises, tant sur les périodes considérées que sur les moyens techniques laissés aux entreprises pour la réalisation des dites prestations.

Pour ces raisons, Il est proposé au Bureau de déclarer sans suite la procédure engagée, pour un motif d'intérêt général. Les prestations feront l'objet d'une nouvelle définition des besoins de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin. Une procédure d'Appel d'Offres sera lancée à l'issue.

Un débat s'engage parmi les élus qui constatent une très grande discordance entre les offres reçues, l'absence de réponse de la part de prestataires locaux, et le frein à la concurrence que constitue la dématérialisation.

Monsieur Anthony AGUADO précise également que la prochaine consultation fera état d'une obligation de visite des sites à entretenir

Vu

- ✓ L'article R2185-1 du Code de la commande publique ;
- ✓ L'ordonnance n°2018-1074 du 26 Novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- ✓ Le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- ✓ La délibération 2020-09-14-053 relative aux délégations du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;
- ✓ L'avis de la Commission d'Appel d'Offre en date du 23 janvier 2024 ;
- ✓ Le projet de décision d'attribution.

Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De déclarer sans suite pour un motif d'intérêt général, la procédure d'Appel d'Offres ouvert lancée pour l'entretien des itinéraires appartenant au schéma communautaire de la randonnée Inter-Caux - Vexin d'hiver 2023 à hiver 2025 ;
- D'autoriser le Président à signer la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général ;
- D'autoriser le Président à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à l'information des candidats ;
- D'autoriser le Président à relancer sous la forme d'un Appel d'Offres les marchés correspondants, après modification du cahier des charges.

Nombre de votants	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

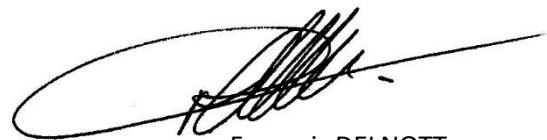
Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté



Eric HERBET



Le Secrétaire de séance



François DELNOTT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou sa notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr